

13 déc 2013 -18:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2013

Elargissement du plan Activa aux jeunes de moins de 30 ans

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck et de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à élargir le plan Activa aux jeunes de moins de 30 ans.

A partir du 1er janvier 2014, les employeurs qui engagent un jeune demandeur d'emploi peu qualifié de moins de 30 ans bénéficieront de la mesure Activa. L'engagement d'un demandeur d'emploi chômeur complet indemnisé inscrit depuis au moins 6 mois et n'ayant pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, donne droit à l'employeur pendant 3 ans à :

- une réduction groupe-cible de 1500 euros par trimestre
- une allocation de travail de 500 euros par mois

Cette mesure a pour objectif de promouvoir le taux d'emploi des jeunes peu qualifiés et de réduire le risque de chômage de longue durée de ce groupe-cible.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2001 de promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée et modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>